

CRIMINELS DE GUERRE

Explication de vote faite à la Troisième Commission
par le Représentant canadien, M. Raymond Chrétien,
le 13 décembre 1967 sur la Résolution A/C.3/L.1516



Merci, Monsieur le Président,

Je serai très bref. Ma délégation a voté contre l'inclusion des mots compris dans la deuxième partie du premier paragraphe du préambule pour indiquer son désaccord avec l'inclusion de ces mots dans une résolution du genre de celle que nous venons d'adopter. Nous nous sommes abstenus sur les paragraphes 1 à 7 inclusivement du préambule, bien que généralement en accord avec les principes énumérés dans ces paragraphes, parce que nous n'en voyions pas l'utilité dans une résolution de nature procédurale. Nous avons été en faveur des paragraphes 8 et 9 du préambule parce que nous considérons que ces deux paragraphes constituaient un excellent préambule pour la résolution qui était devant la Commission. Enfin, nous avons voté en faveur du dispositif de la résolution, tel qu'amendé, et en faveur de la résolution dans son ensemble puisque nous étions tout-à-fait d'accord avec le contenu du dispositif de cette résolution.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

